

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 017-5560/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Provence Promotion et paiement de la cotisation 2019 MET 19/10368/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Provence Promotion, association régie par la loi du 1er juillet 1901, a été créée à l'initiative du Conseil Départemental des Bouches du Rhône et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence (CCIMP)

Ses missions principales sont :

- Aider à faire connaître, en France et à l'étranger, les atouts de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du département des Bouches-du-Rhône dans les domaines de l'économie, de la recherche et de l'enseignement supérieur, des salons et congrès, du tourisme, de la production agricole, de la culture et du sport.
- Prospector de nouveaux investisseurs et entreprises afin de favoriser leur implantation sur le territoire.

Le Conseil d'Administration de l'association, réuni le 30 mars 2016, a entériné la substitution de la Métropole aux anciens EPCI fusionnés et lui a permis de devenir adhérente au sein du collège 2 (collège des Institutions Territoriales).

Néanmoins, l'adoption de la Loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) et l'évolution des compétences du Conseil Départemental en matière économique a nécessité la modification de la gouvernance de l'association.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2019

Ainsi la modification des statuts de l'association a permis l'intégration de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au sein du collège 1 (en lieu et place du Conseil Départemental), au côté de la CCIMP.

Un nouveau barème de cotisations est en vigueur depuis 2017 portant la cotisation des membres adhérents du collège 1 à 150 000 euros.

La Métropole a adhéré à cette association par délibération n°ECO 012-594/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 et a renouvelé son adhésion à cette association au titre des années 2017 et 2018.

Compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par Provence Promotion, il est aujourd'hui proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole à cette association pour l'année 2019 et d'approuver le versement de la cotisation correspondante, d'un montant de 150 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°ECO 012-594/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Provence Promotion ;
- La délibération n°ECO 001-1637/17/BM du Bureau de la Métropole du 30 mars 2017 portant renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Provence Promotion et paiement de la cotisation 2017 ;
- La délibération n°ECO 040-3924/18/BM du Bureau de la Métropole du 28 juin 2018 portant renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Provence Promotion et paiement de la cotisation 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association Provence Promotion a notamment pour objet d'aider à faire connaître les atouts du territoire métropolitain en termes d'activités économiques ;
- Que, compte-tenu de l'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association, il convient de renouveler cette adhésion pour l'année 2019 et d'approuver le montant de la cotisation correspondant ;

Délibère

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2019

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille Provence à l'association Provence Promotion ainsi que le paiement de la cotisation pour l'année 2019, d'un montant de 150 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2019 de la Métropole Aix-Marseille Provence - sous politique B330 – nature 6281 – fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY